

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

---

ACADÉMIE FRANÇAISE.

---

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU JEUDI 29 AOÛT 1861,

PRÉSIDÉE PAR M. DE LAPRADE, DIRECTEUR.



PARIS,

TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET C<sup>ie</sup>.

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT IMPÉRIAL, RUE JACOB, 56.

M DCCC LXI.

ARCHIVES  
de  
L'ACADÉMIE FRANÇAISE

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

---

# ACADÉMIE FRANÇAISE.

—  
SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU JEUDI 29 AOÛT 1861,

PRÉSIDÉE PAR M. DE LAPRADE, DIRECTEUR.

—

## ORDRE DES LECTURES.

---

- 1<sup>o</sup> Rapport du Secrétaire perpétuel sur les Concours.
- 2<sup>o</sup> Lecture de la pièce de vers qui a obtenu le prix de poésie.
- 3<sup>o</sup> Rapport de M. le Directeur sur les Prix de vertu.

---

# ACADÉMIE FRANÇAISE.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU JEUDI 29 AOÛT 1861.

## PROGRAMME DES PRIX DÉCERNÉS.

### PRIX DE POÉSIE.

L'Académie avait proposé pour sujet d'un prix de poésie à décerner en 1861, *l'Isthme de Suez*.

Le prix a été décerné à la pièce de vers inscrite sous le n° 58, et portant pour épigraphe :

Le Nil a vu sur ses rivages. . . . etc.

(Lefranc de Pompignan.)

dont l'auteur est M. Henri de BORNIER.

( 20 )

Une mention honorable a été décernée à la pièce de vers inscrite sous le n° 46, et portant pour épigraphe :

. . . . . Rupit demum confinia Nereus  
Victor, et abscissos interluit æquore montes,  
Parvaque cognatas prohibent discrimina terras.

(CLAUDIEN.)

dont l'auteur est M. Ernest BOYSSE.



## PRIX MONTYON.



PRIX DESTINÉS AUX ACTES DE VERTU.

L'Académie française décerne :

Un prix de *trois mille francs*,

A M. l'abbé SORET, curé de Luzarches, département de *Seine-et-Oise*.

Un prix de *deux mille francs*,

A *Pierre ESPAGNE*, à Bordeaux, département de la *Gironde*.

Trois médailles de *mille francs*,

A *Marie* GROHAN, à Paimbœuf, département de la *Loire-Inférieure* ;

A *Louise et Hélène* FRACHON, à Lyon, département du *Rhône* ;

A *Anne* LAHOUSSE, à Mézidon, département du *Calvados*.

Vingt médailles de *cinq cents francs*,

A *Jeanne* CHARRION, à Lyon, département du *Rhône* ;

A *Marie* BELLET, à Alby, département du *Tarn* ;

A *Marie-Anne* BONNIN, aux Allouettes, département du *Cher* ;

A *Édouard* COSTE, à Miquelon, *Martinique* ;

A *Marguerite* DARRABA, à Montreuil-sous-Bois, département de la *Seine* ;

A *Marie-Thérèse-Désirée* DUBOUR, rue de Varenne, 37, à Paris ;

A *Françoise* ESTÈVE, à Montpellier, département de l'*Hérault* ;

A *Pierrette-Denise* LAVAU, rue des Ursulines, 16, à Saint-Denis, *Seine* ;

A *Marie* CHALUMEAU, veuve MARCHAND, à Saint-Germain-des-Prés, département de *Maine-et-Loire* ;

A *Marie* LORANT, à Chasseneuil, département de la *Charente* ;

A *Jenny* MASSOL, à Saint-Projet, département de *Tarn-et-Garonne* ;

A *Pierre-Léonore MORIN*, à Lisieux, *Calvados* ;

A *Jean PERBET*, au Puy, département de la *Haute-Loire* ;

A *Dorothée-Gertrude-Colette PILLET*, à Bessan, département de l'*Hérault* ;

A *Anne PRADIER*, à Billom, département du *Puy-de-Dôme* ;

A *Marie-Thérèse-Victoire RAVAILLE*, à Requista, *Aveyron* ;

A *Pierre SAINTON*, à Buxeuil, département de la *Vienne* ;

A *Éloïse-Brigite VINSOT*, à Cloyes, *Eure-et-Loir* ;

A *Jean-Paul TEULÉ*, trompette au 8<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval, à Bou-Saada, *Algérie*.

A *Virginie VACHERAND*, à Thonon, département de la *Haute-Savoie*.



PRIX DESTINÉS AUX OUVRAGES LES PLUS UTILES  
AUX MOEURS.

L'Académie française décerne un prix de *trois mille francs* :

A M. LÉVÈQUE, pour son ouvrage intitulé : *La Science du Beau, étudiée dans ses principes, dans ses applications, dans son histoire*, 2 vol. in-8°.

Deux médailles de *deux mille cinq cents francs*,

A M. MÉZIERES, pour son ouvrage intitulé : *Shakespeare, ses œuvres et ses critiques*, 1 vol. in-8°;

A M. BAUDRILLART, pour son ouvrage intitulé : *Des rapports de la morale et de l'économie politique*, 1 vol. in-8°.

L'Académie décerne une médaille de *deux mille francs* au poème de MIRÈÏO, en dialecte provençal, par M. MISTRAL;

Cinq médailles de *deux mille francs*,

A l'ouvrage de feu M. TONNELLÉ, intitulé : *Fragments sur l'Art et la Philosophie*, 1 vol. in-8°;

A M. Xavier MARMIER, pour son ouvrage intitulé : *Gazida*, 1 vol. in-12;

A M. MAIGNEN, pour son recueil de poésies, intitulé : *Rustiques*, 1 vol. in-12;

A M. Louis RATISBONNE, pour son ouvrage intitulé : *La Comédie enfantine*, 1 vol. in-8°;

A M. Jules LECOMTE, pour son ouvrage intitulé : *La Charité à Paris*, 1 vol. in-12.



PRIX EXTRAORDINAIRE

PROVENANT DES LIBÉRALITÉS DE M. DE MONTYON.

En 1859, l'Académie avait proposé un prix de *quatre mille francs*, pour être appliqué à la meilleure traduction d'un ouvrage de philosophie morale appartenant à l'antiquité ou aux littératures étrangères, laquelle aurait été publiée en grande partie ou complétée avant le 1<sup>er</sup> janvier 1861.

L'Académie décerne un prix de *trois mille francs* à M. BOUILLET, pour la traduction des *Ennéades de Plotin*, 3 vol. in-8° ;

Et une médaille de *mille francs*, à M. LOUIS JUDICIS DE MIRANDOL pour la traduction de la *Consolation philosophique de Boèce*, 1 vol. in-8°.

---

PRIX FONDÉ PAR M. LE BARON GOBERT.

Ce prix, conformément à l'intention expresse du testateur, se compose des neuf dixièmes du revenu total qu'il a légué à l'Académie, l'autre dixième étant réservé pour l'écrit sur l'*Histoire de France* qui aura le plus approché du prix.

L'Académie ayant, cette année, distingué deux ouvrages qui lui ont paru tous les deux également dignes du prix, a décidé que le grand prix de la fondation Gobert pour l'année 1861 serait également partagé entre l'ouvrage de M. DARGAUD, intitulé : *Histoire de la liberté religieuse en France et de ses fondateurs*, 4 vol. in-12; et l'ouvrage de M. GÉRUZET, intitulé : *Histoire de la littérature française depuis ses origines jusqu'à la Révolution*, 2 vol. in-8°.

L'Académie a décidé que le second prix de la fondation Gobert serait, cette année, décerné à l'ouvrage de M. Charles MERCIER DE LACOMBE, intitulé : *Henri IV et sa politique*, 1 vol. in-8°.

---

PRIX FONDÉ PAR M. BORDIN.

Le prix spécial de *trois mille francs*, fondé par feu M. Bordin, pour encourager la haute littérature, est décerné, pour la présente année, à M. SAYOUS, pour son ouvrage intitulé : *Histoire de la littérature française à l'étranger pendant le XVIII<sup>e</sup> siècle*, 1 vol. in-8°.

---

PRIX FONDÉ PAR M. LAMBERT.

Par décision de l'Académie, la récompense honorifique fondée par feu M. Lambert, pour rémunération de travaux

( 26 )

littéraires, a été décernée, cette année, à M. Frédéric GODEFROY, pour son ouvrage intitulé : *Histoire de la littérature française depuis le XVI<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours*, 2 vol. in-8°.

